

ÉVÈNEMENT



Bio en Normandie a eu le plaisir de participer aux Terres de Jim aux côtés de l'Agence Bio.

Pendant trois jours, nous avons pu rencontrer près de 1500 personnes, toutes curieuses d'en savoir plus sur la bio.

Une chose est sûre : le bio a toute sa place dans ces grands rassemblements, pour échanger, déguster, et prouver que l'on peut allier agriculture, plaisir et environnement



ACTUALITÉS

UNE PROSPECTIVE À 2040 POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE FRANÇAISE

Une étude prospective Ceresco/Crédoc sur l'évolution de l'agriculture biologique (AB) d'ici 2040 a été menée. Elle explore quatre scénarios possibles pour l'avenir du secteur :

- Scénario 1 : en quête de croissance puis de résilience, le secteur bio non prioritaire, mais à partir de 2030 le bio devient une alternative économique
- Scénario 2 : Une "troisième voie", triomphante et secteur bio marginalisé

- Scénario 3 : un standard bio « allégé » pour un secteur compétitif et généralisé
- Scénario 4 : vers une agriculture et une alimentation biologiques prédominantes

L'étude vise à éclairer les décideurs et ne constitue pas une prédiction de l'avenir.



SONDAGE CLIMAT, SANTÉ TRAVAIL

Suite à la décision du CA de juillet, la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) est partenaire aux côtés de la CFDT Agri/Agro, de l'étude "Clisève - Agri France" concernant les effets du changement climatique sur la santé au travail dans le monde agricole.

1 Répondez au questionnaire (salariés et agriculteurs), de manière anonyme (10 min).

● Code à renseigner : 2020 (pour les agriculteurs Bio)

Cette étude vise à identifier et évaluer les risques santé-climatiques des travailleurs agricoles, déployer des solutions de prévention adaptées et saisir les opportunités d'innovation durable.



Les résultats de l'étude prendront la forme d'un baromètre national et de fiches pratiques accessibles à tous, pour mieux anticiper et agir dans les exploitations et les entreprises.

AMÉNAGER SES PARCELLES POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ : UN LEVIER CLÉ EN AGRICULTURE 1/2

En agriculture biologique, la biodiversité constitue l'un des piliers fondamentaux de la résilience des pratiques. L'aménagement des parcelles dans une ferme joue un rôle essentiel dans le développement et le maintien de la biodiversité en favorisant notamment un environnement adapté aux auxiliaires des cultures (ressources nutritives et habitats). Ces auxiliaires des cultures (ex : coccinelles, syrphes, carabes, oiseaux insectivores etc.), ont besoin toute l'année d'abris (haies, tas de bois, bandes fleuries, jachères etc.), de nourritures variées (nectar, pollen, proies etc.) et d'absence de perturbation du milieu.



Taille et forme des parcelles

Après les années 1940, le remembrement en agriculture conduit progressivement à l'agrandissement des parcelles, à la destruction des talus et à l'arrachage des haies pour augmenter la productivité après la guerre. Cette simplification paysagère a ainsi participé au déclin de la biodiversité observé au XXI^{ème} siècle (grandes parcelles homogènes, rotations courtes, monocultures etc.).

La taille et la forme des parcelles sont des éléments essentiels pour maintenir la résilience des systèmes de production:

- Des parcelles plus petites vont permettre d'offrir plus de diversité d'habitats dans le paysage. Une réduction de la taille des parcelles a un effet positif sur la biodiversité des milieux agricoles: diversité et abondance des oiseaux, des plantes, des papillons, des syrphes, des abeilles, des carabes et des araignées



Réduire la taille des parcelles de 5 à 2.8 ha a autant d'effet sur la biodiversité que d'accroître les habitats semi naturels de 0.5 à 11% de la SAU. L'effet de la diminution de la taille des parcelles n'est perceptible qu'à partir de 6ha.

- Des formes irrégulières conduisent à des zones de transition entre les éléments du paysage plus diversifié (lisières, recoins, bords de champs).
- La forme et la largeur des parcelles ont une forte influence sur la régulation biologique (nombreux insectes utiles et acariens prédateurs importants pour l'agriculture avec une mobilité modeste)
- Un maillage bocager dense entre les parcelles permet de créer un corridor écologique important pour la biodiversité.

Cahier des charges FNAB

Dans le cadre de la brique biodiversité de son cahier des charges, la FNAB définit une parcelle de grande taille comme étant :

- Supérieure à 6ha en système grandes cultures, légumes plein champs et élevages
- Supérieure à 3 ha en maraîchage, arboriculture et PPAM

La FNAB préconise de limiter la part de parcelles de grande taille dans la SAU de la ferme avec au moins 75 % des parcelles inférieures à 6ha ou 3ha en fonction du système de production. A noter, que dans le cahier des charges de la FNAB, une parcelle de grande taille n'est pas comptabilisée si sa largeur est inférieure à 150m de part en part.

A noter : une parcelle est une unité spatiale utilisée par une culture, une association de cultures ou un mélange. Une parcelle est limitée par une autre culture ou une infrastructure agroenvironnementale (IAE) de minimum 5 m de large ou une haie.

Diversité des assolements

Après la guerre, le remembrement des parcelles a conduit à la simplification des paysages, diminuant ainsi la richesse des espèces d'insectes ou d'auxiliaires des cultures et entraînant des effets en cascade sur la pollinisation, le bio contrôle et les rendements des cultures.

Face à ce constat, les pratiques mobilisées en agriculture biologique montrent des effets bénéfiques sur la richesse des espèces. Par exemple, l'allongement des rotations culturales et la diversité des espèces cultivées dans l'assolement favorisent une faune et une flore variées. Ces pratiques stimulent également directement la biodiversité en créant des habitats différenciés. Des rotations de cultures plus longues vont moins perturber les auxiliaires des cultures ainsi bénéfiques pour une lutte biologique contre les bioagresseurs. Les mosaïques paysagères cultivées favorisent la biodiversité et la régulation naturelle des ravageurs. L'hétérogénéité culturale peut passer par la présence de prairies permanentes, qui procurent à la fois des habitats réservoirs et des ressources pérennes à différentes espèces. Cette hétérogénéité favorise certaines espèces qui ont besoin de ressources complémentaires disponibles dans des cultures distinctes. Il existe de nombreuses interactions entre l'hétérogénéité culturale, la taille des parcelles et la part d'IAE présentes, créant un véritable corridor écologique.

AMÉNAGER SES PARCELLES POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ : UN LEVIER CLÉ EN AGRICULTURE 2/2



Augmenter le nombre de cultures dans un paysage a un effet positif sur la biodiversité totale observée au niveau des paysages, différentes cultures hébergeant des cortèges d'espèces différents.

Cahier des charges FNAB

Dans de son cahier des charges sur la biodiversité, la FNAB encourage la mise en place de couverts pluriannuels de plus de 5 ans (prairies permanentes jachères) et de couverts pluriannuels de moins de 5 ans (prairies temporaires, cultures pluriannuelles).

Vous avez des questions ou vous souhaitez évaluer votre ferme d'un point de vue biodiversité afin de vous inscrire dans une démarche d'amélioration continue ? N'hésitez pas à nous contacter :

Laura Vincent-Caboud, vincentcaboud@bio-normandie.org

Avec le soutien financier de L'OFB

En résumé :

Leviers	Effet positif	Exemples
Taille modérée des parcelles	plus de bordures et d'habitats variés	Remembrement limité, maintien de l'existant
Diversité des cultures	Accueil d'espèces variées	Cultures de printemps, d'hiver, prairies
Présence d'infrastructures agroécologiques	Refuge et corridor pour la faune	Cultures de printemps, d'hiver, prairies
Réduction des pratiques intensives	Moins de perturbations pour les auxiliaires	Fauche tardive, rotation douce

IDÉES REÇUES SUR LA BIO [DES CLÉS POUR CONTRECARRER]

IDÉE REÇUE # 4

« LA BIO A-T-ELLE UN IMPACT SUR LE CLIMAT ? »

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont limitées en Bio grâce à :

- La non-utilisation d'engrais azotés chimiques de synthèse
- Des rotations longues avec des légumineuses qui fixent l'azote dans le sol et réduisent les émissions de protoxyde d'azote (NO₂)

💡 1 tonne de GES sur 40 émises mondialement vient de l'industrie des engrais azotés de synthèse.

💡 Par hectare, les systèmes bio émettent en moyenne 30% de moins de GES que leurs équivalents en conventionnel.

✓ La séquestration du carbone est favorisée grâce à :

- Des rotations de cultures longues et limitant le nombre de labours
- L'élevage en plein air sur des prairies permanentes qui fixent le carbone dans le sol et compensent les émissions de méthane des animaux
- La protection des haies, des arbres, des zones humides et le maintien de bandes enherbées

💡 L'élevage intensif est la source de 68% des émissions nationales de méthane (CH₄) de la France.6

✓ De manière générale l'AB, par son cahier des charges exigeant, permet de réduire les impacts négatifs accentuant le changement climatique via la protection des ressources en eau et de la biodiversité.



DU CÔTÉ DE LA
FNAB

LE POINT SUR LA FUTURE PAC

La FNAB propose un point sur l'ouverture des discussions sur la PAC 2028-2034 et le calendrier décisif de la prolongation du crédit d'impôt bio, à la rentrée.

• **PAC 2028-2034 : Une première proposition de budget, en baisse, sans priorisation environnementale et de priorités pour l'agriculture biologique.**

Le crédit d'impôt bio est (pour le moment) dans sa dernière année d'existence, la déclaration 2026 sur les revenus de 2025 est potentiellement la dernière si une prolongation en Projet de Loi de Finances à l'automne n'est pas actée.

En 2024, le budget du crédit d'impôt bio a été de 142 millions € pour 31 000 bénéficiaires (la moitié des fermes bio). La dynamique va certainement dépasser 35 000 bénéficiaires en 2025. Pour comparaison, le tarif réduit sur le gazole non routier implique un budget de 1.135 milliards d'euros chaque année, le crédit d'impôt HVE 18 millions €.

Ce projet de Loi de Finances aura son mot à dire aussi sur les crédits d'Etat animation BIO, les campagnes de communication, les enveloppes du Fonds Avenir Bio. L'Assemblée Nationale et le Sénat l'étudieront, l'amendront et le voteront. Les députés et sénateurs de vos territoires exprimeront sur ce texte leur soutien à l'agriculture biologique et aux fermes bio.

La FNAB a transmis aux parlementaire une note d'analyse des soutiens à la bio, en baisse ces dernières années, pour les sensibiliser à ce sujet.

Le gouvernement a annoncé le 15 juillet une programmation en baisse de 40 milliards d'euros sur les dépenses de l'Etat. Les actions de la Mission Agriculture seront mises à contribution, mais il n'est pas encore certain du devenir des lignes bio.

Le calendrier à venir

17 Le 25 septembre (dernier jeudi de septembre), le gouvernement présentera dans le détail les lignes du Projet de Loi de Finances.

17 Cette séquence ouvre un long travail parlementaire à l'Assemblée Nationale et au Sénat qui se poursuivra au moins entre octobre et novembre.

17 Le vote final du Projet de Loi de Finances peut avoir lieu en décembre ou en janvier. Le Gouvernement peut activer l'article 49-3 et engager la confiance du Parlement pour faire passer le texte sans vote (sur la version qu'il choisit).

La FNAB défend le prolongement du crédit d'impôt en faveur des fermes bio jusqu'en 2028, avec une hausse du montant unitaire à 6000€ !



A LA RENCONTRE DES FERMES À TRANSMETTRE



Retenez ces deux dates pour des portes ouvertes dédiées à la transmission de fermes. L'événement est ouvert aux cédants et aux futurs repreneurs.

LE JEUDI 23 OCTOBRE DE 14H À 17H
SUR LA FERME LAITIÈRE DE DENIS DUBOS,
LA SAFRERIE 50680 SAINT GEORGES D'ELLE

LE MARDI 28 OCTOBRE DE 14H À 17H
SUR LA FERME LAITIÈRE D'ANTOINE GIROIS,
LE MESNIL, 50720 BARENTON



ADHÉSION

Si vous avez reçu ce numéro de BeN des champs, c'est que vous êtes adhérent de l'association Bio en Normandie et nous vous en remercions !

Nos actions sont rendues possibles grâce aux agriculteurs.rices qui adhèrent à Bio en Normandie. C'est grâce à tous que l'association peut continuer d'exister et de se développer. C'est pourquoi nous comptons sur vous pour en parler autour de vous, car il est possible que des agriculteurs, des entreprises ou des personnes de votre entourage souhaitent nous rejoindre.

N'hésitez pas à leur transmettre l'information !

Simple et rapide pour adhérer !



BIO
en normandie

BIO EN NORMANDIE

06 99 78 52 92

contact@bio-normandie.org

Antenne de louvigny

2 bis Longue Vue des Astronomes
14111 LOUVIGNY

Antenne de val de reuil

Pole d'agriculture biologique des hauts prés,
Parc d'activités du Vauvray
1 voie des vendaises
27 100 VAL DE REUIL

Avec le soutien de :

